

## Sermaize les Bains, le 12 mars 2015

Le Conseil Communautaire se réunira à Sermaize les Bains- salle annexe le 17 mars 2015 à vingt heures trente.

### Ordre du jour :

- **Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2014 - M14**
- **Affectations du résultat**
- **Projet de schéma de mutualisation**
- **Signature convention de reprise des lampes usagées collectées Recyclum**
- **Signature convention relative aux lampes usagées collectées-OCAD3E**
- **Questions diverses**

Le Président,

Joël CHANTEREAUX



Par suite d'une convocation en date du 12 mars 2015, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à Sermaize les Bains le 17 mars 2015 à 20h30 sous la présidence de Monsieur CHANTEREAUX Joël. La majorité des membres en exercice étant présents, ils peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

### Nombre de conseillers :

En exercice : 22  
Présents : 13  
Votants : 15

Etaient présents : Marc AUBRY- Christine AUBRY Mélanie BRANCOURT- Richard BURDAL - Joël CHANTEREAUX – Claude DOYEN – Thierry FARGETTE – Olivier GORIUS- Denise GUERIN – Jean-François LAKOMY -Pierre LE GUILLOU – Gisèle PEGURRI — Jean-Marie SERGENT

Etaient excusés : Jacques-Vianney ANGO - Michèle GILLET - Franck GRESLON- Sylviane HUSSON-Martine MILLOT (pouvoir à Monsieur CHANTEREAUX) - Françoise PEROT (pouvoir Monsieur FARGETTE) – Jérôme ROUSSEL-Claude SCHEMITTE

Etait absent: Pierre-Marie DELABORDE

Monsieur FARGETTE a été élu secrétaire de séance.

Le Président invite l'Assemblée à examiner les différentes affaires à l'ordre du jour et demande la suppression d'un point à l'ordre du jour, celui du dégrèvement d'une facture assainissement, car ses services n'ont pas reçus les éléments du dossier.

La suppression est approuvée à l'unanimité.

## N°12/2015-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – M14

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Claude DOYEN, délibérant sur le compte administratif 2014 dressé par le Président Joël CHANTEREAUX, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2014 ; lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
<b>Section de Fonctionnement</b>	Résultat propre à l'exercice 2014	1 140 033,42	1 152 701,46	+ 12 668,04
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2014)		248 018,05	248 018,05
	Résultat à affecter			+ <b>260 686,09</b>

<b>Section d'investissement</b>	Résultat propre à l'exercice 2014	117 487,87	58 41,87	-59 246,00
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2014)		26340,27	+ 26 340,27
	Solde global d'exécution			- <b>32 905,73</b>

<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2014</b>	Fonctionnement			<b>00</b>
	Investissement	37 340,00	30 000,00	<b>-7 340</b>

<b>TOTAL (Réalizations + Reports)</b>	1 294 861,29	1 515 301,65	+ <b>220 440,36</b>
---------------------------------------	--------------	--------------	---------------------

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portées à titre budgétaire aux différents comptes ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **N°13/2015-AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 – M 14**

Le Conseil de la Communauté de Communes en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M14 :

- Après avoir approuvé le compte administratif pour 2014, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 260 686,09 € ;
- Constatant que ledit compte administratif fait apparaître :
  - un solde global d'exécution de la section d'investissement de – 32 905,73 €
  - soit un besoin de financement de 7 340 €
- Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2014 et des recettes certaines restant à recevoir à cette même date ;
- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2015 ;

**Décide**, sur proposition du Président, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Report au déficit d'investissement reporté (compte 001) pour 32 905,73€
- Affectation au financement du déficit d'investissement et RAR (compte 1068) pour 40 425,73€
- Report au financement de la section de fonctionnement R 002 pour 220 440,36€

## **N°14/2015-PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION**

Le Président laisse la parole à sa directrice des services qui fait la lecture du schéma de mutualisation.

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Le schéma de mutualisation de la Communauté de communes en l'état est établi pour une durée de deux ans. Notre avenir étant encore incertain, il est impossible de faire un schéma sur le long terme.

### **L'objectif de la mutualisation: assurer une meilleure organisation des services**

Pour cela différents points à aborder de 2015 à 2017.

- ⊙ Amélioration du service rendu
- ⊙ Adaptation à l'évolution de l'EPCI
- ⊙ Evolution de ses compétences
- ⊙ Equité des services
- ⊙ Maintien d'un service de proximité sur notre territoire

- ⊙ La mutualisation à la carte à développer



## **Le PROJET DE MUTUALISATION**

**Il sera présenté par fonction puis par activités.**

Les conditions, les étapes et le but à atteindre seront détaillés.

Il implique une nouvelle méthode d'organisation.

### **I. Les achats publics**

#### **A. sécuriser les achats**

- Regrouper les petits achats listés ci-dessous en un seul lieu : la Communauté de communes
- Rédiger toute les conventions et les marchés.
- Une personne de la Communauté de communes passe les commandes
- Automatiser la demande des 3 devis si achat < 15 000€

Le but: automatiser la démarche

Pour nos communes la mutualisation à la carte sera développée.

#### **B. Les groupements d'achats possibles et approuvés**

Privilégier les petits achats:

- Les détecteurs de fumées, puis de monoxyde de carbone.
- Le sel de déneigement fin d'année 2015
- Pour 2016:
- Petits matériels et outillages
- Achat d'habillement (entre CC et ETREPY)
- Fournitures exemple le papier
- Parc informatique
- maintenance
- A ajouter les engrais, sable, cailloux, peintures

### **II. Mutualiser les biens**

#### **A. PRÊT DE PETITS MATÉRIELS ET OUTILLAGES**

Présentation d'une liste exhaustive approuvée par les membres du groupe de travail le 20 janvier 2015.

- ⊙ Barrières de sécurité
- ⊙ 1 SONO
- ⊙ Des grilles d'expositions
- ⊙ Un groupe électrogène
- ⊙ Une bétonnière
- ⊙ Une échelle sécurisée

Les membres du groupe de travail ont recommandé de faire simple et débiter doucement.

## **B. PRETS DE MATERIEL PLUS IMPOSANT**

Le matériel des communes étant vieillissant, l'achat à neuf serait trop lourd à la charge de la Communauté de communes et des communes.

En 2015, aucun achat n'est envisagé.

### **En Conclusion:**

#### **Des Contraintes majeures sont à prévoir:**

- ⊙ L'avenir incertain de la communauté de communes
- ⊙ 2017: regroupement obligatoire avec une autre communauté de communes
- ⊙ La CC n'a pas assez de compétences
- ⊙ La mutualisation des agents est impossible pour 2015. Une réflexion doit être entreprise et un groupe de travail comportant des agents doit être créé.
- ⊙ Réflexion en 2015 sur la prise de nouvelles compétences
- ⊙ Fusion en discussion, il faut entrevoir toutes les possibilités.
- ⊙ Les communes et l'intercommunalité privilégiera la mutualisation à la carte

Suite à cette présentation, le conseil a débattu. Des précisions ont été demandées et des ajouts dans la partie groupements d'achats ont été notifiés.

Le Président a demandé ensuite à l'assemblée de voter.

Le Conseil à l'unanimité décide :

- D'approuver le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes en l'état

## **N°15/2015-CONVENTIONS AVEC L'OCAD3E/RECYLUM POUR LA REPRISE DES LAMPES USAGEES – RENOUELEMENT**

Depuis 2007, la Communauté de Communes Saulx et Bruxenelle collecte, sur le site de la déchèterie, les lampes usagées grâce à la convention signée cette même année entre la communauté et l'OCAD3E/Recylum pour 6 ans. Cette convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2014. La convention proposée reprend les mêmes conditions que la précédente. Elle a une durée de six ans.

Après débat, le conseil communautaire autorise, à l'unanimité toutes les pièces relatives au renouvellement de conventionnement pour la reprise des lampes usagées.

**Questions diverses:**

Une question sur la taxe incitative. L'étude a couté 10 000€ et au final rien n'a été décidé. Certains délégués proposent qu'une nouvelle réflexion soit engagée.

Une question de Madame BRANCOURT où en est le courrier sur les déchets trouvés provenant de REVIGNY?

Le Président répond qu'il a les documents et qu'il va les transmettre à sa directrice.

Un état des lieux des points d'apports volontaire doit être fait par le Président et Monsieur DOYEN.

Et enfin une dernière information, le COMAL PACT viendra le 14 avril à 20h00 à CHEMINON, la présence des maires est requise. Leur intervention précédera le Conseil.

*L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22h45*

Le Président,

Joël CHANTEREAUX

Les membres du Conseil Communautaire :

Jacques Vianney ANGO	excusé	Christine AUBRY	
Marc AUBRY		Mélanie BRANCOURT	
Richard BURDAL		Pierre-Marie DELABORDE	Absent
Claude DOYEN		Thierry FARGETTE	
Michèle GILLET	excusée	Olivier GORIUS	
Franck GRESLON	excusé	Denise GUERIN	
Sylviane HUSSON	excusée	Jean-François LAKOMY	
Pierre LE GUILLOU		Martine MILLOT	Excusée

Gisèle PEGURRI		Françoise PEROT	Excusée
Jérôme ROUSSEL	excusé	Claude SCHEMITTE	Excusé
Jean-Marie SERGENT			